

15 / RÉUNION DU 15 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le quinze février deux mil seize à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de LAMBERVILLE, légalement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. Le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 et L.2122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : F. de BRUNVILLE, Y. FRANCOISE, P. POTEY, M. HELAINE, C.MARIE, R.LEFEBVRE, B. FOUSSE, A. FOUSSE, S. DUVIVIER, L-M GRELLIER.

Absents excusés : M.J. RIVIERE.

Secrétaire de séance : M. L-M GRELLIER

I) ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 16 décembre 2015

Après avoir apporté une rectification au dernier compte rendu du 16 décembre 2015, concernant l'achat d'une poubelle pour la salle de convivialité à savoir :

Le conseil Municipal décide à l'unanimité l'acquisition de cinq poubelles de 240L à destination de la salle de convivialité et du cimetière.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité et le registre est signé.

II) DEVIS CORNILLE HAVARD

Monsieur Le Maire présente le devis n° 34 0496 d'un montant de 1204.80 € TTC de la société Cornille Havard adressé suite au passage du technicien concernant le remplacement du moteur de la cloche 3.

Monsieur Le Maire souhaite avoir des précisions :

- Si la cloche sonne le glas, le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'acceptation du devis et les réparations,
- Si non, Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'attendre la panne réelle avant toute intervention.

Monsieur Le Maire précise également l'attente du devis émanant de la même société pour le redressement du coq.

III) ENQUETE PUBLIQUE VENTE DE CHEMINS COMMUNAUX

Monsieur Le Maire, explique au conseil municipal le projet de déclassement d'une partie des chemins ci-dessous :

1. Chemin rural N° 1 dit des Vaux (2 parties),
2. Chemin « rue de Vidouville »,
3. Chemin rural N° 6 dit de la Beauconnière (2 parties),
4. Chemin rural dit des Teignièrès,
5. Deux chemins partant de la voie communale N°3 partant du lieu dit «Le Breuil de Bas » vers la route de la Croix Jolie,
6. Chemin rural N° 14 lieu dit Les Landes.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal, de délibérer pour accepter le projet de déclassement des chemins énumérés en vue de son classement dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter le projet de déclassement des chemins ci-dessous :

1. Chemin rural N° 1 dit des Vaux (2 parties),
2. Chemin rue de Vidouville,
3. Chemin rural N° 6 dit de la Beauconnière (2 parties),
4. Chemin rural dit des Teignièrès,
5. Deux chemins partant de la voie communale N°3 partant du lieu dit «Le Breuil de Bas » vers la route de la Croix Jolie,

6. Chemin rural N° 14 lieu dit Les Landes.

- De lancer une enquête publique pour la vente de ces chemins le mardi 22 mars et le mardi 29 mars 2016,
- De mandater Monsieur Christian Geschier de Biéville comme commissaire enquêteur,
- D'autoriser Le Maire à contacter les riverains des dits chemins.

IV) PREAVIS DU LOGEMENT 2 LA MAIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du préavis reçu par les locataires du logement sis 2 la Mairie qui prendrait effet au 09 mai 2016, et va informer le notaire de cette future vacance.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le montant du loyer à savoir de le proposer à la location à 450€mois au lieu de 458 €mois (loyer actuel), le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

V) SUBVENTIONS 2016

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'octroi de subventions aux associations suivantes, ces sommes seront mandatées à l'article 6574 :

SAG (Secteur Action Gérontologique)	10 €
AAMM (Association des aveugles et Malvoyants de la Manche)	10 €
ANEHP (Association Normande d'entraide aux Handicapés Physiques)	10 €
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	15 €
CŒUR ET CANCER	15 €
ATLACTE	20 €
MFR BALLEROY	25 €
DONS D'ORGANES (France ADOT 14)	15 €
RESTO DU CŒUR	40 €
SECOURS CATHOLIQUE	10 €
COMICE AGRICOLE	60 €
SOCIETE DE CHASSE	40 €
UNC-AFN	60 €
CHEVEUX BLANCS	300 €
LES P'TITS LOUPS	300 €
COMITE DES FETES	200 €
ALSH LES PETITS LUTINS	98 €

Le montant de la subvention accordé au CCAS sera fixé lors de l'étude du budget principal.

Après présentation par Monsieur Le Maire d'une demande de participation par la ville de Ouistréham Rivabella, pour le projet de la mise en place d'une promenade de la paix. Le Conseil Municipal donne son accord pour un versement de 50€

IV) QUESTIONS DIVERSES

-Remise des médailles

La date de la remise des médailles d'honneur régionale, départementale et communale de Monsieur Bernard FOUSSE et Monsieur Clément MARIE est fixée au 16 avril 2016.

-Soutiens aux chrétiens d'Orient

Monsieur Louis-Marie GRELLIER propose au conseil Municipal d'afficher un panneau sur la mairie de soutien aux chrétiens d'Orient persécutés. Après explications et précision que le coût du panneau est de 12€ Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

-Travaux accessibilité parking et voirie

Monsieur Le Maire présente au conseil Municipal les demandes de subventions formulées et l'avancée du chantier.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus.